

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2025 – 20 h 30 – Salle du Conseil de la Mairie

Point 2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H) prescrit par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ont décidé d'intervenir au fur et à mesure de la présentation du PADD durant la séance.

M. le Maire expliquer le déroulement de la procédure d'élaboration du PLUi-H et présente la modification du PADD. Celui-ci a été modifié en vue d'approuver l'extension des surfaces urbanisables dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour tenir compte d'une part des recommandations de l'Etat de réaliser le chiffrage de l'enveloppe urbaine à partir de 2019 et non 2024 et de prendre en compte les opérations en cours et non achevées et d'autre part pour faire face à la multiplication des demandes de logements (diminution du nombre de personnes dans les ménages, forte croissance de la population (+ de 12 % pour Innenheim les 10 dernières années)). Les obligations du PLUi-H préparent à la densification des logements (terrains constructibles plus petits, construction en hauteur...) tout en assurant une urbanisation de qualité.

Le PADD a été débattu de la façon suivante :

- Mme Mélanie GRAUFEL constate que le PLUi-H fait le choix de limiter l'offre de logements sur le territoire de la CCPSO.
- M. Denis URBAN demande si la surface réservée à la voirie fait partie de la surface urbanisable. M. le Maire répond par la négative.
- Mme Marielle TANGHE interroge sur la réaction des agriculteurs et viticulteurs quant à la réduction des surfaces urbanisables. M. le Maire répond qu'ils y sont plutôt favorables.
- M. Damien FREYD demande si tous les EPCI de France sont dans l'obligation d'établir un PLUi-H dans le cadre de la loi ZAN ou si cette action a été décidée localement. M. le Maire répond que le PLUi-H est une volonté des élus locaux de la CCPSO dans le cadre de l'aménagement de notre territoire.
- Mme Mélanie GRAUFEL témoigne qu'il y a une forte demande de logement à Innenheim. Cette attractivité est due à sa proximité de Strasbourg, d'un accès facile par l'autoroute. Cette demande de logement n'est pas sans conséquence sur les prix de l'immobilier. Les conseillers s'inquiètent de la cherté des logements qui à plus ou moins long terme aggraverait la fracture sociale déjà existante.
- M. Denis URBAN se dit favorable à une évolution urbaine mais prône un développement mesuré et contrôle et préconise d'analyser les conséquences de cette croissance (densification des logements avec tous les problèmes de voisinage que cela peut engendrer, places dans les écoles et les périscolaires, augmentation de la précarité et de l'insécurité, fracture sociale, déclin du milieu associatif, dégradation de la qualité de vie). Favoriser l'extension urbaine peut s'avérer à double tranchant.

Il s'agit de trouver le bon compromis entre l'extension de l'urbanisation et l'expansion économique (offres d'emploi) sur le territoire de la CCPSO.

Les conseillers municipaux sont satisfaits de l'écriture du PADD qu'ils jugent clair et exhaustif.

M. le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la qualité des débats et leur forte coopération sur ce projet.

La secrétaire de séance,
Mme RIEUX Dominique.

Innenheim, le 14 mars 2025
Le Maire,
M. Jean-Claude JULY.

